

CHARTRE DES PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITE FRANCOIS- RABELAIS DE TOURS

Les publications des unités de recherche constituent l'une des marques du dynamisme de leur activité et de la qualité scientifique de leurs travaux. Elles sont également un élément de visibilité majeur de leur rayonnement au niveau national, voire international.

L'attractivité et la reconnaissance des établissements auxquels elles sont liées sont fortement dépendantes de cette visibilité.

Afin d'améliorer le repérage des publications de l'université et par conséquent sa visibilité, il est apparu nécessaire de disposer de règles claires et uniformément appliquées pour la signature des communications et publications. Au niveau même d'une unité de recherche, la normalisation des affiliations est très utile pour le repérage de la production scientifique.

La présente charte, adoptée par décision du conseil scientifique en date du et du conseil d'administration en date du, explicite les règles de signature.

Cette charte a vocation à entrer dans une charte des publications du PRES Centre Val de Loire Université.

- 1) Principes généraux pour le repérage
 - a) L'indication des établissements de tutelle

Pour qu'une publication soit attribuée à l'université François Rabelais de Tours, il est impératif que son nom soit indiqué et qu'il soit correctement libellé.

L'auteur indique ensuite tous les autres organismes de tutelle de son unité de recherche reconnus dans le contrat d'établissement, en se référant à l'annexe 1 de la charte qui reprend les acronymes des établissements et des organismes de tutelle.

Dans le cas des hospitalo-universitaires, ils doivent faire apparaître deux rattachements et deux adresses (celle de l'université et celle de l'hôpital).

L'auteur fera également mention du PRES Centre Val de Loire Université à la suite du nom de l'établissement.

b) L'indication de l'unité de recherche

Il est préférable d'utiliser l'acronyme et/ou le n° de label de l'unité à son nom complet en se référant à l'annexe 2 de la charte. Il ne doit pas être fait référence à une éventuelle équipe interne au sein de l'unité ou à une composante de l'université car il est reconnu que cette mention n'améliore pas le repérage et la visibilité. *De même, la mention des structures fédératives ne doit pas apparaître. (à vérifier)*

c) L'adresse

Le libellé de l'adresse doit être simple et mentionner uniquement le code postal, la ville et le pays de localisation de l'unité de recherche dans sa forme normalisée internationale sans cedex.

d) L'indication des financeurs

Les financeurs qui ont apporté leur concours ne doivent pas figurer dans l'identification mais dans une rubrique « remerciements ». De même les structures fédératives regroupant plusieurs unités et les plateaux techniques transversaux de support à la recherche peuvent apparaître dans une rubrique ou un renvoi en bas de page spécifique.

e) Le mode de présentation

Le mode de présentation à privilégier est le mode mono-ligne car il facilite le repérage des publications. Le mode multi-lignes pourra cependant être utilisé en cas de refus d'une autre tutelle d'utiliser le mode mono-ligne.

Il est également préconisé d'utiliser la virgule comme séparateur entre les différentes indications. Le saut de ligne et le point virgule sont à exclure.

2) Exemples de présentation

Il convient de retenir la présentation suivante :

Établissement, PRES, autres organismes tutelles de l'unité, acronyme et/ou Code de l'unité de recherche, (code postal) ville, France.

Proposition de quelques exemples :

(Chercheur d'une équipe d'accueil)

Prénom Nom ¹

1. Université François-Rabelais de Tours, Centre Val de Loire Université, ICD EA 6297, Tours, France.

(Remarque : l'intérêt du renvoi numéroté est clair quand il y a plusieurs auteurs, en particulier si plusieurs d'entre eux partagent une même adresse, voir exemple ci dessous.)

(Chercheur d'une équipe d'accueil avec double tutelle)

Prénom Nom¹

1. Université François-Rabelais de Tours, Université d'Orléans, Centre Val de Loire Université, VALLOREM EA 6296, Tours, France.

(Si l'auteur est dans la partie tourangelle de l'unité)

Prénom Nom¹

1. Université d'Orléans, Université François-Rabelais de Tours, Centre Val de Loire Université, VALLOREM EA 6296, Orléans, France.

(Si l'auteur est dans la partie orléanaise de l'unité)

(Chercheur d'une UMR)

Prénom Nom¹

1. Université François-Rabelais de Tours, Centre Val de Loire Université, CNRS, IRBI UMR 7261, Tours, France.

(Chercheur d'une UMR multi-tutelles)

Prénom Nom¹

1. Université François-Rabelais de Tours, Centre Val de Loire Université, CNRS, Ministère de la Culture, CESR UMR 7323, Tours, France.

(Hospitalier-universitaire dans une UMR)

Prénom Nom^{1,2}

1. Université François-Rabelais de Tours, Centre Val de Loire Université, INSERM, Imagerie et Cerveau UMR U 930, Tours, France.

2. CHRU de Tours, Service de XXX, Tours, France.

(Auteurs multiples)

Prénom Nom^{1,2}, Prénom' Nom'^{1,3}, Prénom " Nom"²

1. CHRU de Tours, Service de XXX, Tours, France.

2. Université François-Rabelais de Tours, Centre Val de Loire Université, INSERM, Imagerie et Cerveau UMR U 930, Tours, France.

3. Université François-Rabelais de Tours, Centre Val de Loire Université, CNRS, GICC, UMR 7292, Tours, France.

Exemple des unités INRA-Université.

Dans la logique des règles précédentes l'affiliation d'un chercheur de l'unité ISP et dans équipe rattachée au centre de Nouzilly serait :

Prénom Nom¹

1. INRA, Université François-Rabelais de Tours, Centre Val de Loire Université, ISP UMR 1282, 37380 Nouzilly, France.

L'affiliation d'un chercheur de la même unité et dans une équipe hébergée par l'université serait :

Prénom Nom¹

1. Université François-Rabelais de Tours, Centre Val de Loire Université, INRA, ISP UMR 1282, Tours, France.

Mais ces règles sont contradictoires avec celles qui figurent dans nos conventions avec l'INRA et qui donneraient dans les deux cas précédents :

Prénom Nom^{1,2}

1. Université François-Rabelais de Tours, Centre Val de Loire Université ; ISP UMR 1282 ; Tours, France.

2. INRA ; ISP UMR 1282 ; 37380 Nouzilly, France.